

EXERCICES/FORMATION DE SÉCURISATION DES ESSMS (PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ)



N° d'organisme de formation : 11 91 004 47 91

PUBLIC CONCERNÉ :

- ♦ Tout le personnel de l'établissement.

PRÉ-REQUIS :

- ♦ Existence de la fiche de sécurité.

OBJECTIFS :

- ♦ Sensibiliser le personnel,
- ♦ Reconnaître les signaux d'alerte interne et externe,
- ♦ Entraîner le personnel et le public à l'application des consignes de sécurisation,
- ♦ Vérifier le matériel dédié à la sécurisation de l'établissement,
- ♦ Évaluer les procédures de sécurité dans son ensemble, ainsi que ses possibilités d'adaptation,
- ♦ Former à la mise en sûreté : acquérir des comportements adaptés, transférables dans d'autres circonstances.

DURÉE DE L'EXERCICE :

- ♦ De 01h00 à 03h00.

MÉTHODOLOGIE :

La réalisation de cet exercice/formation peut prendre plusieurs formes :

- ♦ Présentation exhaustive de la fiche de sécurité,
- ♦ Rappel simple des procédures et du rôle de chacun,
- ♦ Exercice « sur table » au cours duquel, dans une salle, les salariés présentent la réaction qu'ils auraient en cas d'attaque terroriste ou d'intrusion. Celle-ci est scénarisée (lieu, nombre et armes des assaillants identifiés),
- ♦ Test technique du système d'alerte,
- ♦ Reconnaissance exploratoire de l'établissement afin d'identifier les cheminements, les issues de secours, les obstacles éventuels et tout ce qui peut offrir une protection, les lieux d'évacuation, les lieux de confinement...
- ♦ Exercice de mise en situation. Cet exercice peut être inopiné, mais tout le personnel ainsi que les usagers doivent être prévenus de la réalisation de l'exercice mais pas nécessairement de sa date exacte, afin d'éviter le phénomène de panique).

Un compte rendu détaillé et rédigé par le conseiller technique-formateur à l'issue de l'exercice.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Fiche de Sécurité - Plan Particulier de Mise en Sûreté,
- ♦ Compte rendu d'exercice précédent et retours d'expériences.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Mise en situation,
- ♦ Retour d'expérience et débat participatif avec les participants.

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES :

- ♦ Evaluation formative par le formateur lors de la séquence pratique

TARIF :

- ♦ Sur devis / nous consulter

DELAI ET MODALITE D'ACCES

- ♦ L'accès à nos formations peut être initiée soit par l'employeur soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de ce dernier
- ♦ Une fiche d'étude formation est éditée et renseignée avant l'envoi d'un devis, afin de s'assurer de la cohérence de la prestation souhaitée, et pour faciliter les échanges administratifs et pédagogiques
- ♦ L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges
- ♦ Délai d'accès : 7 jours minimum suivant nos disponibilités mutuelles

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ♦ Tous nos formateurs, de par leurs expériences des établissements sociaux et médico-sociaux sont sensibilisés aux situations de handicap
- ♦ Nous veillons au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation
- ♦ Lorsque la formation est réalisée en intra, le client s'engage à mettre à disposition des locaux accessibles et nous communique son registre public d'accessibilité